

Réunion de consultation de la DUP du Groupe CPEA

Du jeudi 25 janvier 2018

Présidence

Monsieur TOURNIER

Membre élu du comité

Monsieur GILLES (Secrétaire) présent

Membre élu du comité

Madame LABORDE (Suppléante)

Membre élu du comité

Monsieur CLEMENT (Trésorier) absent excusé

Ordre du jour de la réunion : Déménagement du site ESUP de SAINT GERMAIN EN LAYE

La question à l'ordre du jour et demandée par l'employeur concerne le déménagement de l'ESUP DES YVELINES sur POISSY.

Points abordés :

- ❖ Le Comité d'entreprise a été consulté sur l'orientation stratégique du groupe dans le cadre d'un déménagement de l'activité sur POISSY en raison de l'arrivée à échéance du bail des locaux de SAINT GERMAIN EN LAYE au 1^{er} janvier 2020. Le site comporte un plateau en rez-de-chaussée de 1800m² dont 1400 exploités dès l'inauguration. Les locaux sont situés au cœur du centre de POISSY, à l'emplacement d'une ancienne Grande Surface Alimentaire à deux minutes de la gare RER-A, enfin 20 places de parkings seront mises à disposition du personnel. Monsieur TOURNIER nous a présenté une esquisse ayant pour but de valider la faisabilité du programme d'aménagement en fonction du volume du bâtiment.

Compte tenu de tous ces éléments, le Comité d'entreprise émet un avis favorable au déménagement sur le site évoqué à POISSY notamment en raison de l'emplacement et des possibilités d'évolutions qui pérennisent l'avenir de l'ESUP DES YVELINES.

Il nous semble toutefois important d'émettre quelques réserves à cet accord.

Tout d'abord, nous estimons que de trop nombreuses salles risquent d'être privées de lumière naturelle, ensuite l'accueil ne doit pas être si excentré par rapport au reste de l'administratif pour des raisons de sécurité du personnel, la salle dédiée aux formateurs semblent insuffisante en terme de taille si comme actuellement elle sert aussi à la restauration, à moins que cette dernière soit prévue dans l'emplacement « Kitchen » qui serait alors trop petit, tout comme le foyer des élèves.

Le Comité veillera à ce que les conditions de travail à moyen et long terme de cette évolution de l'activité sur les salariés soient positives et demande à être informé des plans définitifs avant le début des travaux.

Le président demande alors à Yannick GILLES de rédiger un procès-verbal d'avis de consultation de la présente délibération du comité relative aux points évoqués.

Paris, le lundi 29 janvier 2018,

*Yannick GILLES
Secrétaire*

*Nathalie LABORDE
Suppléante*

*Jean-Baptiste TOURNIER
Président*